Case
FRC
8660

# TESTAMENT

## DE

## MARIE ANTOINETTE,

## VEUVE CAPET;

*Et détail de tous les circontances et particularités qui ont précédées, accompagnées et suivies l'exécution de cette femme abominable.*

---

Peuple ! que ton pouvoir est grand et redoutable !
Qui pourra se cacher au trait inévitable,
Dont tu poursuis l'impie au jour de ta fureur !
A punir les méchans ta colère fidèle,
Fuit marcher devant elle
La mort et la terreur.

---

HOMMES Français, Peuple Républicain, que le monde te donne le salut fraternel, que l'humanité entière élève vers toi le cri de la reconnoissance; tu as purgée la terre d'un monstre qui en étoit l'horreur ! Cette femme exécrable que l'odieuse maison d'Autriche avoit envoyée parmi nous pour satisfaire sa haîne, sa soif ambitieuse &

Testament

nous plonger dans un gouffre de calamités, cette furie infernale qui ne demandoit qu'à se baigner dans le sang Français, Antoinette enfin, cette Messaline sans vergogne, cette nouvelle Frédégonde, tu viens, par un supplice infâme, de la plonger dans la nuit de la mort, tu lui as fait expier sur l'échafaud ses longs attentats contre ta souveraineté, ses dilapidations, ses cruautés, & le scandale que sa corruption, son libertinage effrené ont donné tant qu'elle a vécu.

En faisant tomber la tête de Louis Capet, son *digne* époux, peuple! tu n'avois encore fait qu'une demie justice; le tyran Autrichien se flattoit déja qu'il t'en imposoit assez pour te forcer à t'arrêter au milieu de tes vengeances, & à devenir timide lorsqu'il s'agiroit de punir sa parente & sa complice; il pensoit que lorsque ses satellites, (espoir orgeuilleux & vain d'un despote imbécille) auroient triomphé de nos invincibles Républicains, nous serions assez lâches pour nous abaisser à nous faire un mérite auprès de lui d'avoir conservé Antoinette, & que nous serions trop heureux en la lui rendant, d'accepter une paix honteuse. Mais que l'esprit & le cœur d'un tyran sont peu propres à concevoir le caractere énergique, fier, grand & juste des vrais Républicains, puisqu'il les peut croire un instant capable de composer avec les principes de s'arrêter à des considérations quelconques pour embarrasser la marche ferme et impassible de la justice! Toutes les puissances de l'Univers réunies ne seroient point parvenues à sauver la veuve du dernier tyran des Français, puisqu'elle étoit coupable: la loi chez un peuple tel que le Français régénéré est plus forte que tous les mondes réunis qui gravitent dans l'espace.

Or, quel seroit l'homme, même le plus fanatique de la royauté, qui oseroit nier que la justice et la loi eussent décidé le jugement porté contre Antoinette? N'a-t'il pas été constant et prouvé

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

que c'est-elle qui a ruiné nos finances, en faisant passer à son frère tous les deniers de l'état, les fruits des sueurs du pauvre, pour que ce tyran pût solder les armées qu'il destinoit à nous faire la guerre, et pour qu'il ne nous restât aucuns moyens de lui résister? N'a-t'il pas été constant et prouvé que c'est-elle qui n'a cessé de conseiller son mari et de le précipiter dans la mer immense de trahisons dont nous avons été les victimes? N'a-t'il pas été prouvé que c'est-elle qui a cherché à affamer le peuple par la disette du pain, en accaparant ou faisant enfouir les grains? N'a-t'il pas été prouvé que c'est-elle qui étoit l'ame de toutes les conspirations contre la liberté, qui excitoit, soudoyoit les libellistes contre-révolutionnaires, les mouchards, les assassins des patriotes, qui soutenoit les sociétés, les conciliabules anti-civique, qui, enfin, entassoit machinations sur machinations pour perdre à jamais la France? N'a-t'il pas été prouvé que c'est-elle qui a été l'auteur des protestations de Louis Capet contre la constitution, et de sa fuite à Varennes? N'a-t'il pas été prouvé que c'est-elle qui depuis a toujours été la régulatrice des conspirations du traître Lafayette et des renégats de l'assemblée constituante? N'a-t'il pas été prouvé que le massacre du Champ-de-Mars, celui de Nancy, qui l'avoit précédé a été son ouvrage? N'a-t'il pas été prouvé que c'est-elle qui a animé son mari à faire égorger le peuple Français le 10 août 1792, et qui a fait tous les preparatifs de cette journée, qui enfin a décidé du sort du peuple; qui a eu une issue bien diférente de celle que les conspirateurs espéroient; qui a précipité ce monstre et son époux du faîte de leur puissance usurpée, et qui, pour jamais, a détruit le royaume des feuillans.

Non, personne ne peut nier que ces crimes ne soient prouvés avec la derniere évidence. Aurions-nous donc été républicains si nous avions eu le moindre ménagement pour une criminelle aussi

atroce, si des considérations d'une politique pusillamine avoient pu étouffer la voix de la justice ? Qu'auroient dit de nous les nations auxquelles nous voulons servir de modèles ? N'auroient-elles pas été fondées à dire que, semblables à ces charlatans sacerdotaux, qui prêchoient le renoncement à tous les biens périssables, tandis qu'ils nageoient dans l'opulence et se gorgeoient de voluptés et de délices, nous cherchons à propager des principes que nous ne mettons pas en pratique ; que nous ne cessons de vanter les charmes de l'égalité, tandis que nous épargnons une coupable que le fer vengeur réclame, et que nous l'enlevons au supplice qu'elle mérite parce qu'elle est la tante d'un homme qui se dit *roi*. Oui, citoyens, les nations, la postérité auroient eu droit de nous faire ce reproche, et, dès ce moment, tout espoir de régénérer le genre humain auroit été perdu pour nous. Mais vous avez fait ces réflexions, et quand la marche ferme de la justice n'auroit pas été commandée, dans cette circonstance, par vos principes, elles vous eussent engagés à la suivre.

D'un autre côté, si les peuples que les prêtres et les tyrans retiennent encore dans l'ignorance et dans l'esclavage sentoient quel service vous leur avez rendu en faisant tomber la tête d'Antoinette, combien d'actions de graces ils vous en rendroient ! N'est-ce pas cette furie destructrice qui a fait déclarer la guerre, n'est ce pas elle qui est cause que l'Europe entière est en feu ? Des millions d'hommes depuis deux ans, ont été égorgés, parce qu'il existoit en France une femme méchante pour laquelle la fumée qu'exale le sang humain répandu à grands flots étoit un parfum délicieux.

Donnons à présent au lecteur le détail des circonstances qui ont précédé & accompagné le supplice de cette femme dans laquelle tous les Français voyoient, à si juste titre, leur plus implacable ennemie.

Pendant son interrogatoire, elle n'a cessé de

CHICAGO

montrer l'audace du crime enraciné. Ses réponses ont toujours été sur la négative. Simon, à qui son fils avoit été confié, entendu comme témoin, lui reprocha les habitudes impures qu'elle avoit données à son fils, habitudes qui ne tendoient qu'à développer en lui les semenses du libertinage & à rendre ses mœurs aussi dissolues que celles de sa mere. *Ceci part de trop bas*, repondit-elle, *pour que je daigne y répondre*

Bailly & Manuel l'ont beaucoup embarrassée par leurs dépositions. Avec ses défenseurs officieux, elle montra toujours la plus profonde dissimulation ; elle s'échappa une seule fois, après avoir demandé à Chaveau de la Garde, l'un de ces défenseurs, s'il y avoit des preuves juridiques contre elle. Sur la réponse qu'il lui fit qu'il n'y en avoit pas encore, elle dit : *En ce cas, je ne crains que Manuel.*

Lorsqu'elle étoit sur le tabouret, le peuple qui étoit dans la salle d'audience, manifesta plusieurs fois le desir qu'elle se levât pour qu'il la vît mieux ; son orgueil ce lassa de ces demandes, & elle s'écria avec une espece de transport de rage : *Le peuple sera-t-il bientôt las de mes fatigues?*

Son air arrogant, au moment où le tableau de tous ses crimes auroit du, en la dévorant de remords, lui donner la contenance de l'humiliation & du repentir, fit souvent murmurer ceux qui assistoient à son interrogatoire ; des femmes plusieurs fois ne purent s'empêcher de se dire fort haut : *Voyez comme elle est encore fiere.* Ces mots qu'Antoinette entendit, lui firent dire à Chaveau de la garde : *N'ai je pas mis trop de dignité dans mes réponses? Le peuple m'en a paru mécontent.*

Elle remît à Tronçon Ducoudray, son autre défenseur, deux anneaux d'or & une mêche de ses cheveux, pour une nommée *mademoiselle* Jari,

demeurant chez *madame* la Porte à Yvry. Ce don a été remis au comité de sûreté général &, sans sans doute, ce comité s'est assuré de cette *demoiselle* Jary pour connoître les raisons qui la rendoit si chere à Antoinette.

Lorsqu'on lui eut lu son jugement, le président du tribunal révolutionnaire lui demanda si elle n'avoit aucune réclamation à faire. *Je n'en ai aucune*, répondit-elle. Et quand on la renvoya à la chambre de justice, elle descendit du banc avec bravade, ouvrit elle-même la balustrade, & ne parut affectée d'aucune manière.

Quand il fut question de la conduire à l'échafaud, elle demanda à y aller en carosse ; cette distinction, contraire aux principes de l'égalité, lui fut refusée ; elle demanda ensuite à avoir du moins la tête couverte d'un voile, ce qui lui fut également refusé.

A quatre heures et demie du matin, avant-hier vingt-cinquième jour du premier mois, le tribunal révolutionnaire avoit clos son procès, par la lecture de son jugement. Elle est sortie de la Conciergerie à onze heures et demie, et elle a été traînée à l'échafaud dans la même charrette que les autres condamnés. Elle étoit vêtu d'un simple peignoir blanc, et coëfée d'une bonnette avec un ruban noir. Sa figure étoit pâle et très-abattue, par suite d'une perte qu'elle avoit eue dans sa prison, plutôt qu'à cause de la perspective du juste supplice qu'elle alloit subir ; car, jusqu'au moment de son exécution, elle a conservé une tenue, une fierté, un air altier qui la peint ; elle tournoit tranquillement ses regards sur un peuple innombrable qui faisoit retentir les airs des cris de *vive la République!*

Arrivée à la place de la Révolution, ses yeux se sont fixés avec quelque sensibilité sur le château des Tuileries. Un vieux confesseur, qui a voulu conserver, jusqu'au dernier moment, le

respect que les prêtres ont si naturellement pour les tyrans, car il s'étoit assis derrière elle, et non sur le même banc, lui parloit sans cesse, mais elle ne paroissoit ni l'écouter ni l'entendre. La charrette s'étant arrêtée devant l'échafaud, Antoinette est descendue avec légéreté et promptitude sans avoir besoin d'être soutenue, quoique ses mains fussent liées derrière son dos; elle a monté de même la fatale échelle avec bravade. Sans parler au peuple, elle s'est prêtée aux apprêts de son supplice avec aisance. Son exécution et ce qui en formoit l'affreux prélude n'a pas duré quatre minutes. L'exécuteur a montré sa tête au peuple aux acclamations répétées de *vive la liberté!*

Au moment où l'exécuteur a voulu la dépouiller d'un long mouchoir qu'elle avoit sur son col, elle a paru souffrir cette opération avec peine, et elle a voulu tirer ce mouchoir elle-même malgré les liens qui retenoient ses mains. Quand elle est tombée avec la planche de la guillotine sur son ventre, on a vu s'échapper de sa poitrine deux médaillons attachés à son col avec deux rubans noirs, l'un représentoit le portrait de Louis Capet; l'autre celui du traître Lafayette, son agent & son favori sous tous les rapports.

Un fait que l'histoire doit recueillir et qui prouve que cette femme abominable avoit encore des fanatiques, est celui-ci: Dès que sa tête fut tombée, un jeune homme, forçant la garde qui entouroit l'échafaud, s'élança vers l'endroit où le sang de ce monstre abreuvoit la terre, et il y trempa un mouchoir blanc. La violence et l'action de ce jeune seyde le firent justement suspecter; on l'arrêta, et l'on apperçût sur sa poitrine un médaillon sur lequel étoit peinte une fleur-de lys et deux épées en croix. Le peuple vouloit que, sur-le-champ, sans plus ample information que cette preuve, on exécutât ce contre-révolutionnaire. Des officiers de la cavalerie et des aides-de camp l'entourèrent.

Il demanda à être préservé de la fureur populaire, et qu'on le mît en lieu de sûreté. Aussitôt un officier municipal parle au peuple au nom de la loi, lui représente que ce jeune homme peut avoir des papiers importans et des choses à révéler qui découvriroient des traîtres, que c'est à la justice à ordonner son supplice, et que les magistrats en rendront bon compte aux citoyens; soudain, ce peuple que l'on ne cesse de calomnier a encore donné un démenti à ses vils détracteurs; il s'est rendu aux paroles de sagesse de son magistrat, il a crié: *oui, oui!* s'est rangé en deux haies pour laisser passer ce jeune conspirateur fanatique, qui a été conduit par un très-petit nombres de gardes, au milieu de deux cens mille hommes qui ont respecté leur magistrat et la loi.

Telles sont les particularités qui ont accompagné les derniers momens de cette femme que la France entière aura toujours en exécration. Tel est le seul testament qu'elle a fait; celle qui fouloit aux pieds les peuples malheureux, qui nageoit dans l'opulence et les délices, n'a pu laisser pour seul et unique leg que deux anneaux d'or et une mêche de ses cheveux. Tyrans! que cet exemple de l'instabilité des choses humaines vous serve de leçon, qu'il soit pour vous un avertissement du sort qui vous menace. *Vive la République!*

---

De l'imprimerie du Véritable Créole Patriote, rue Transnonain, ancien couvent des Carmelites.